



**Déclaration commune SNFOLC & SNETAA-FO  
à l'ouverture des FPMA pour l'affection des personnels enseignants  
dans l'académie de Bordeaux, du 13 au 16 juin 2016**

Tout d'abord, nous tenons à remercier les personnels de la DPE pour le travail effectué, leur grande disponibilité et leur écoute.

**Sur la situation générale**

Ces FMPA s'ouvrent à la veille de la grève interprofessionnelle et de la manifestation nationale à Paris, appelées unitairement le 14 juin par FO, la CGT, Solidaires, la FSU, et les organisations lycéennes et étudiantes UNEF, FIDL, UNL, pour le retrait de la loi Travail.

Nous remercions le rectorat de Bordeaux d'avoir reporté nos travaux prévus le 14 juin, afin de nous permettre d'organiser la grève et la montée à Paris de nos syndicats, sans que cela ne s'oppose à la bonne marche du paritarisme.

Force Ouvrière tient à rappeler que depuis plus de trois mois, la mobilisation pour le retrait s'amplifie et s'élargit. La décision du gouvernement - de plus en plus isolé - d'utiliser le 49-3 a été perçue comme un déni de démocratie, un passage en force. Cela a renforcé la détermination des salariés pour obtenir le retrait intégral de la loi Travail : ainsi dans les raffineries, les transports, les usines d'incinération, comme dans d'autres secteurs encore, les salariés ont décidé la grève, ils l'ont reconduite.

Tout indique que dans leur immense majorité, les salariés sont contre l'inversion de la hiérarchie des normes, parce qu'elle imposerait des accords d'entreprise moins favorables que le code du Travail lui-même. Ils n'acceptent pas que les conquêtes

sociales inscrites dans le code du Travail depuis plus d'un siècle ne soient plus garanties.

Pour les personnels de l'Éducation nationale, l'inversion de la hiérarchie des normes dans le privé, cela conduirait à terme, à la fin du statut général de la fonction publique et des statuts particuliers qui sont adossés au code du travail.

C'est cette logique d'inversion qui est déjà à l'œuvre dans l'enseignement, avec l'autonomie renforcée des établissements, la réforme du collège, le décret Hamon et celui sur les IMP. L'intersyndicale nationale du second degré, qui reste unie pour l'abrogation de la réforme du collège, l'a rappelé dans son communiqué du 12 mai : « le gouvernement doit l'entendre : la profession ne désarme pas, la réforme ne doit pas être mise en œuvre. »

Loi travail, réforme du collège : toutes sont des déclinaisons des 155 mesures du pacte de Responsabilité dont l'austérité est le maître-mot. Pour FO, un recul du gouvernement sur la loi Travail représenterait une avancée considérable ouvrant la voie à la satisfaction de toutes les revendications, à commencer par l'abrogation de la réforme du collège.

Les personnels font l'amer constat que les conditions de travail ne cessent de se dégrader, que les postes créés en collège et lycée général n'ont bien souvent aucune traduction concrète, ou qu'ils font l'objet de compléments de service, les effectifs dans les classes ne diminuent pas. Les lycées professionnels quant à eux perdent des postes. Des collègues voient leurs postes supprimés. Du fait de l'autonomie des établissements et de la réforme du collège, les collègues subissent des pressions de plus en plus fortes.

Quand les personnels revendiquent des créations de classes, ils se voient opposer que les seuils d'effectifs ont été revus à la hausse avec la réforme du collège.

Donc, vu d'en bas, ça ne va pas mieux ! Les étudiants qui aspiraient à devenir enseignants, sont bien conscients de la dégradation des conditions de travail et de la baisse des rémunérations. C'est bien cela qui explique la crise du recrutement.

Les annonces enthousiastes faites par notre ministre le 31 mai et le 1<sup>er</sup> juin, concernant la transposition à l'Éducation nationale du PPCR non signé par FO, ne sauraient convaincre.

Selon notre ministre, les enseignants accèderont au dernier échelon de la hors-classe. Avec les dispositions actuelles, même en considérant l'allongement des carrières, nous savons que c'est faux !

Sont annoncés 21 points d'indice supplémentaires en moyenne par échelon. En fait, 9 de ces points correspondent à l'ISOE et les 12 autres seront distribués au compte-gouttes jusqu'en 2020 alors que les prélèvements ne cesseront d'augmenter. Au final, les augmentations des salaires seront totalement dérisoires face à la baisse du pouvoir d'achat de 20% subie par les enseignants depuis 2000 équivalant à la perte annuelle de 2 mois et demi de leurs salaires.

Par contre, ce que la ministre s'est bien gardé d'annoncer, c'est la mise en place d'un dispositif d'évaluation des enseignants calqué sur celui de Luc Chatel, et qui fut ensuite abrogé par Vincent Peillon face à la mobilisation des personnels et à l'unité des syndicats. Nous n'acceptons pas que les enseignants puissent être évalués sans recours possible en Commission Administrative Paritaire !

### **Sur les postes et les conditions d'affectation dans l'académie de Bordeaux.**

Nous avons à examiner les affectations de près de 4000 enseignants dans l'académie de Bordeaux.

Plus de 4% d'entre eux bénéficient de bonifications médicales ou sociales, 7% pour les professeurs des lycées professionnels. Nous avons affaire à plus de dossiers lourds qu'en 2015, ce qui doit alerter sur la dégradation des conditions de travail. A cela aussi, il faut ajouter les collègues entrants dans l'académie qui ne peuvent faire valoir des bonifications médicales pourtant prises en compte dans le mouvement inter académique. De plus, certaines bonifications médicales n'ont pas été opérantes : une collègue bonifiée sur la l'agglomération de bordeaux se retrouve même en extension dans le Lot et Garonne !

Lors de ces mêmes commissions paritaires en juin 2015, nous étions placés pour la première fois dans le cadre de l'application générale du décret Hamon portant sur

les obligations réglementaires de service. Les craintes que nous formulions ont hélas été confirmées, les personnels ont vu leurs services se dégrader, les compléments de service se sont multipliés.

Nous assistons à des demandes de mutations de la part de collègues voulant quitter des collèges où l'ambiance s'est fortement dégradée du fait des pressions occasionnées par la mise en place de la réforme.

Force est de reconnaître que les postes existants sont en nombre insuffisant pour faire face à la croissance démographique. Les suppressions de postes accumulées année après année qui sont bien loin d'être compensées par les créations, le nombre important de supports réservés aux stagiaires, les postes spécifiques attribués en dehors de tout paritarisme, sont autant de facteurs qui réduisent les possibilités de mutations offertes à nos collègues.

Nous dénonçons la création de postes supprimés dès l'année suivante : une collègue est victime d'une carte scolaire alors qu'il reste une vingtaine d'heures à effectuer dans sa discipline et dans ce même établissement !

Nous déplorons aussi que les collègues ne pouvant laisser de poste aient un droit à mutation réduit : c'est le cas des TZR et de ceux qui veulent retrouver un poste dans leur discipline après avoir exercé des fonctions spécifiques comme chef des travaux.

Force Ouvrière déplore cette année encore, les disparités observées entre les dispositions de chaque académie, dans le cadre du mouvement national à gestion déconcentrée.

C'est pourquoi nous demandons :

- 🔴 **tous les postes doivent être mis au mouvement** (postes spécifiques, supports réservés pour les futurs fonctionnaires stagiaires).
- 🔴 **aucune affectation en dehors de la discipline de recrutement**, y compris pour un complément de service, aucune affectation dans un établissement ne correspondant pas au statut.
- 🔴 **le retour à la règle de 1993 (note de service n° 93-302 du 25 octobre 1993) concernant les mesures de carte scolaire** : désignation de la victime et priorité absolue pour le retour sur l'ancien poste.

- 🔊 **la tenue d'un GT pour l'affectation des TZR.** Affectation de tous les TZR sous le contrôle des élus paritaires, rétablissement d'un GT avant la rentrée pour les TZR non affectés en juillet
- 🔊 **pour les professeurs stagiaires, un maximum de 6 heures de face à face pédagogique** et une réduction de la charge de travail dont nous nous accordons tous à dire quelle est vraiment excessive.
- 🔊 **le retour à un mouvement national.**

Pour terminer, la FNEC-FP-FO continue de demander l'abrogation de la loi de refondation de l'école et tout ce qui en découle : la réforme des rythmes scolaires, la réforme des statuts, la réforme des collèges.

Merci pour votre écoute.

### **Les commissaires paritaires FO**

#### **Certifiés**

Isabelle Gmeiner  
Anne Le Gouill  
Béatrice Sarnac  
Reynald Diranzo

#### **Agrégés**

Marie-Laure Saulnier  
André Hernandez

#### **PLP**

Catherine Terraza  
Delphine Paillé  
Marc Tuter  
Jean-Fred Brechenmacher  
Fred Alser  
Eric Mouchet